

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 9 janvier 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1800643A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 9 janvier 2018, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 357.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2018

ACADÉMIES	NOMBRE
Administration centrale	9
Aix-Marseille	14
Amiens	10
Besançon	12
Bordeaux	13
Caen	12
Clermont-Ferrand	9
Corse	2
Créteil	27
Dijon	6
Grenoble	17
Guadeloupe	3
Guyane	2
Lille	23
Limoges	5
Lyon	8
Martinique	1
Montpellier	19
Nancy-Metz	12
Nantes	15

ACADÉMIES	NOMBRE
Nice	9
Orléans-Tours	15
Paris	11
Poitiers	9
Reims	7
Rennes	14
Réunion	5
Rouen	11
Strasbourg	16
Toulouse	13
Versailles	28
Total	357